



**COVID SAFE TICKET-PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE-  
DISTANCIATION SOCIALE ET GESTES BARRIERE**

Madame, Monsieur,

**A partir du 15 octobre 21**, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale **impose l'utilisation du Covid Safe Ticket (CST)** (à toute personne dès l'âge de 16 ans) pour les activités sportives pratiquées en intérieur comme en extérieur. Cette mesure est prise en vue de lutter contre la recrudescence des cas de Covid-19 à Bruxelles.

De plus, sur base de sa conférence de presse, le Comité de Concertation de ce 17 novembre 21, **impose l'obligation du port du masque à toute personne dès l'âge de 10 ans** (en dehors de la pratique sportive : douches et enceinte des bassin) dans les centres sportifs même après présentation du CST.

Il est également demandé de **respecter la distanciation sociale de 1,5m et les gestes barrières.**

**Ces nouvelles mesures entrent en vigueur le 20 novembre 2021.**

L'accès aux infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles sera dès lors uniquement possible sur présentation d'un Covid Safe Ticket et d'une carte d'identité (ou d'un permis de conduire), ou d'un certificat numérique Covid pour les personnes ne résidant pas en Belgique.

Chaque CST sera contrôlé à l'entrée de chaque infrastructure sportive, qu'elle soit intérieure ou extérieure.

Les enfants de moins de 16 ans peuvent entrer dans nos salles sans CST.

Le respect des gestes barrières et la distanciation sociale de 1,5m sont obligatoire dans le bâtiment

Le port d'un masque est obligatoire dès 10 ans, à l'entrée et dans le bâtiment même après la présentation du CST (à l'exception de la pratique sportive c'est-à-dire au niveau des douches et de l'enceinte des bassin)

**Conditions pour obtenir un CST :**

- Vous êtes complètement vacciné (+ 2 semaines)
- Vous disposez d'une attestation de rétablissement (- 6 mois)
- Vous avez un test PCR négatif récent (- 72h). Prenez rendez-vous dans un des centres de Testing officiels ([info-coronavirus.be](https://info-coronavirus.be))
- Vous avez un test d'antigène négatif récent (- 48h)

**Comment obtenir un CST ?**

Le CST se présente sous la forme d'un QR code (sur Smartphone ou document papier).

L'application officielle est téléchargeable sur votre téléphone portable : <https://covidsafe.be>

Vous pouvez également imprimer votre certificat COVID via le site internet

[www.masante.belgique.be](http://www.masante.belgique.be). Les visiteurs qui ne sont pas de nationalité belge doivent pouvoir présenter le Certificat numérique COVID de l'UE.



**Bains de Bruxelles A.S.B.L.**  
**Brusselse Zwem-en Badinrichtingen V.Z.W.**

Les autotests (antigéniques ou autres) ne sont pas considérés comme un test valable par les autorités pour l'obtention du-CST. Il n'est pas possible de se faire tester à l'entrée des infrastructures sportives communales.

**Les gestes barrières :**

1. Restez chez vous si vous êtes malade;
2. Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon, ne pas faire de bise , ne pas serrer les mains;
3. Gardez entre vous une distance suffisante (1,5 mètre) avec les autres personnes;
4. Limitez vos contacts physiques;
5. Portez un masque bucco-nasal dans les transports en commun et dans les espaces publics fréquentés.

Merci pour votre compréhension et avec nos amitiés sportives,

La Direction